



**COMPTE-RENDU DE LA REUNION ORDINAIRE
DU 14 AVRIL 2016**

Présents : BOUTONNET Nadine - DAIN Denis - GEORGEON Hugues - IMBERT Didier - MENARD Jean-Pierre - MOIGNOUX Sylvie - LALANE Marion - GARCIA RAMOS Emeline - ROUX Marcel

Absents excusés : VACHER Damien a donné pouvoir à DAIN Denis

➤ **BUDGET COMMUNAL : Adoption du Compte Administratif 2015.**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2121-31, L 2122-21, L 2343-1 et 2, et R 2342-1 à D 2342-12 ;

Vu l'approbation des délibérations modificatives relatives à cet exercice,

Monsieur le Maire expose à l'assemblée les conditions d'exécution du budget de l'exercice 2015.

Monsieur le Maire ayant quitté la séance et le Conseil siégeant sous la présidence de M. GEORGEON Hugues, conformément à l'article L 2121-14 du CGCT.

Après avoir délibéré, Le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres présents ou représentés, adopte le compte administratif de l'exercice 2015 arrêté comme suit :

	Fonctionnement	Investissement
Dépenses	341 297,25 €	334 625,84 €
Recettes	377 892,68 €	347 195,13 €
Excédent/Déficit Exercice 2015	+ 36 595,43 €	+ 12 569,29 €
Résultat antérieur reporté 2014	+ 100 345,57 €	- 48 223,88 €
Résultat 2015 + reports 2014	+ 136 941,00 €	- 35 654,59€
Solde RAR 2014 à reporter en 2015	NEANT	NEANT

➤ **BUDGET COMMUNAL : Approbation du Compte de Gestion 2015**

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2122-21, L 2343-1 et 2, et D 2343-1 à D 2343-10 ;

Monsieur le Maire informe l'assemblée municipale que l'exécution des dépenses et recettes relatives à l'exercice 2015 a été réalisée par Monsieur le Receveur en poste à Riom et que le compte de gestion établi par ce dernier est conforme au compte administratif de la commune.

Monsieur le Maire précise que Monsieur le Receveur a transmis à la Commune son compte de gestion avant le 1^{er} juin comme la loi lui en fait l'obligation.

Considérant l'identité de valeur entre les écritures du compte administratif du Maire et du compte de gestion du Receveur.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres présents adopte le compte de gestion du Receveur pour l'exercice 2015 dont les écritures sont conformes à celles du compte administratif pour le même exercice.

➤ **BUDGET COMMUNAL : Affectation du résultat – Exercice 2015**

Résultats de l'exercice - Exploitation	+36 595,43 €
Résultats antérieurs reportés	+100 345,57 €
Total résultat à affecter	+136 941,00 €
Solde d'exécution cumulé d'investissement	- 35 654,59 €
Solde des restes à réaliser d'investissement	0.00 €

Affectation R 1068	35 654,59 €
Report en exploitation R 002	101 286,41 €

L'affectation des résultats proposés est adoptée à l'unanimité des membres présents.

➤ **Vote des taux d'imposition des taxes directes locales 2016**

Monsieur le Maire rappelle les besoins de la commune au vu des prévisions budgétaires et propose de voter les taux des contributions directes 2016 comme suit :

Taxe d'habitation :	10,54 %
Taxe foncière bâti :	14,00 %
Taxe foncière sur non bâti :	86,87 %

Après avoir délibéré, Le Conseil Municipal, décide de fixer les taux d'imposition proposés par le Maire pour l'année 2016 avec 9 votes pour, 0 vote contre et 1 abstention.

➤ **BUDGET COMMUNAL : Budget Primitif 2016**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2121-31, L 2122-21, L 2343-1 et 2, et R 2342-1 à D 2342-12 ;

Monsieur le Maire présente l'assemblée municipale les prévisions budgétaires par chapitre pour le budget Communal de l'exercice 2016 :

FONCTIONNEMENT			
Dépenses		Recettes	
011 Charges à caractère général	136 200,00 €	70 Produits des services	56 250,00 €
012 Charges de personnel	165 540,00 €	73 Impôts et taxes	190 585,00 €
65 Autres charges de gestion courante	57 400,00 €	74 Dotations et participations	89 770,00 €
66 Charges financières	37 400,00 €	75 Autres produits gestion courante	17 000,00 €
014 Atténuation de produits	10 492,00 €	042 Opérations d'ordre entre section	0,00 €
022 Dépenses imprévues de Fonctionnement	10 000,00 €	013 Atténuation de charges	6 500,00 €
023 Virement à la section d'investissement.	42 820,11 €	77 produits exceptionnels	0,00 €
042 Opérations d'ordre entre sections	1 539,30 €	R002 résultat reporté	101 286,41 €
Total de la section de fonctionnement	461 391,41 €	Total de la section de fonctionnement	464 391,41 €

INVESTISSEMENT			
Dépenses		Recettes	
20 Immobilisations incorporelles	1 500,00 €	13 Subventions d'investissement	36 000,00 €
21 Immobilisations corporelles	28 259,41 €	16 Emprunts et dettes	0,00 €
23 Immobilisations en cours	0,00 €	10 Dotations fonds divers réserves	42 000,00 €
16 Remboursement d'emprunt	94 000,00 €	1068 Dotations fonds divers réserves	35 654,59 €
27 Autres immobilisations financières	0,00 €	165 Dépôts et cautionnement reçus	1 400,00 €
040 Opérations d'ordre entre section	0,00 €	021Virement de la section de fonctionnement	42 820,11 €
041 Opérations patrimoniales	45 000,00 €	040 Opérations d'ordre entre section	1 539,30 €
D001 résultat reporté	35 654,59 €	041 Opérations patrimoniales	45 000,00 €
Total de la section d'investissement	204 414,00 €	Total de la section d'investissement	204 414,00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres présents adopte le Budget Primitif Communal de l'exercice 2016.

➤ **Subvention aux associations pour l'année 2016**

Vu le code général des collectivités territoriales,

Monsieur le Maire propose les subventions suivantes :

Comité des Fêtes de Clerlande :	500,00 €
Coopérative scolaire :	300,00 €
Comice Agricole :	75,00 €

Monsieur le Maire indique que la somme nécessaire soit 875,00 € a été prévue au budget et qu'il s'agit d'une répartition. Il demande l'approbation de ces attributions au conseil.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité de ses membres présents ou représentés, approuve ces attributions.

➤ **Reversement à la commune de Pessat-Villeneuve pour fonctionnement du SIVOS**

Suite au titre de recette reçu en date du 06 avril 2016, il a été présenté les dépenses de fonctionnement et le budget du personnel des deux Communes de Clerlande et de Pessat-Villeneuve, pour la période du 1er septembre 2015 au 31 décembre 2015.

Ces dépenses se présentent de la manière suivante :

	Pessat-Villeneuve	Clerlande	TOTAL
Total des dépenses	34 778,88 €	27 134,22 €	61 913,00 €
Élèves	63	80	143

Ce qui fait un total de 432,95 € par enfant sur 4 mois.

Après avoir fait le calcul du coût d'un enfant par rapport au nombre total d'élèves pour chaque école, il s'avère que la commune de Clerlande doit la somme de 7 502,48 € à la Commune de Pessat-Villeneuve pour la période du 1er septembre 2015 au 31 décembre 2015.

Après cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité de ses membres présents, ou représentés, autorise Monsieur le Maire à verser la somme due à la commune de Pessat-Villeneuve.